

Editorial: Faisons progresser les revendications locales, et mobilisons nous en grève et en manifestation le 11 octobre 2011

L'actualité au Conseil général, c'est des batailles qui continuent à la DSI, à la DPAPH, c'est aussi la présentation des orientations de la politique du personnel au CTP.

A la DSI, après une journée de grève et l'occupation par les personnels de l'étage du cabinet du Président Bartolone, des engagements avaient été pris ainsi qu'un calendrier de négociations avec les représentants syndicaux des personnels.

Parmi ces revendications, une plus grande transparence dans les promotions, cette revendication portée depuis nombreuses années par SUD pour l'ensemble de l'administration légitime la création d'une CAP locale. En effet à l'identique de ce qui existe dans de nombreuses collectivités, il est nécessaires que vos représentants puissent vérifier que les listes de proposés au grade supérieur établies par l'employeur soit constituées d'agents remplissant les critères d'avancement établis par le CIG petite couronne auquel à adhéré le CG 93, et que l'employeur n'ai pas éta-

LA PROMOTION, CA SE MERITE!



bli sa liste sur la base de choix «clientélares» c'est-à-dire en fonction de ses amours ou de ceux de ses fondés de pouvoirs.

Autre revendication, l'attribution des primes informatiques promises lors des recrutements, ces primes qui recouvrent plusieurs type d'affectation peut se monter à plus de 500€ mensuels, elles sont soumises à l'obtention d'un examen informatique que l'employeur doit organiser, et qu'il organisait jusqu'à présent avec d'autres collectivité de la région.

Loin de se donner les moyens de répondre favorablement à cette revendication, comme s'y étaient engagés les élus Molossi et Bagayoko, la DG tente de gagner de l'argent, et tromper les personnels.

En faisant dire à une jurisprudence ce qu'elle ne dit pas, pour ne pas avoir à payer les primes du montant réglementaires, mais trouvant les artifices sur le complément indemnitaire pour verser une somme bien plus faible.

En bref c'est ce qui pourrait être versé en plus à la totalité des agents, sans avoir à re-délibérer.

Nous avons lors des dernières négociations portant sur le régime indemnitaire avec le précédent exécutif revendiqué, l'attribution de la prime d'IEMP, mais aussi l'attribution du niveau maximum du régime en place, IAT, IHTS et IFTS.

On se rend compte aujourd'hui que l'employeur se sert de cette marge pour augmenter le taux en fonction du rapport de force. Ainsi l'IAT maximum est attribuée à certains au PPRS et refusée à d'autres !

Cette façon de procéder marquée par le pouvoir discrétionnaire de la DG et de l'exécutif doit être mis en lien avec la présentation du document d'orientation de la PPRS qui met en avant l'évaluation qui se substituera à la notation annuel en application de la loi d'aout 2009 chère à Sarkozy et qui pourrait conduire si nous n'y prenons pas garde à instaurer les primes au mérite.

- Voir article sur le CTP du 7 octobre en page 3 -

On est bien loin vous le constatez des promesses faites par le Président Bartolone lors de son discours d'investiture de 2008 ou il se voulait en rupture avec le précédent exécutif, et prônait une vraie politique du personnel attentive et reconnaissante du dévouement des personnels, aujourd'hui c'est du coût des agents dont nous parlent ses représentants !

Fabien LEPETIT Elu CTP

LA PAROLE À...



ANNICK COUPÉ, DÉLÉGUÉE GÉNÉRALE D'UNION SYNDICALE SOLIDAIRES

« Faire grève peut être difficile, c'est un sacrifice financier. Mais si on n'arrive pas à se mobiliser dans cette rentrée sociale, le risque est que le gouvernement Fillon prenne de nouvelles mesures et aggrave encore la situation. On entre dans une période d'élection présidentielle : on pourrait imaginer que le gouvernement fasse une pause. Mais, quand on voit la réaction de Sarkozy à la mobilisation des enseignants, réunissant public et privé, on se dit qu'il est capable de tout. L'enjeu du 11 octobre, c'est de commencer à construire un rapport de forces dans le pays, de montrer qu'il y a une résistance aux politiques d'austérité. Il y a des demandes très concrètes. L'intersyndicale exige par exemple que soit abandonnée la mesure d'augmentation des complémentaires santé. La journée du 11 peut aussi permettre d'exprimer dans les entreprises l'urgence sociale sur des questions comme les salaires alors que s'ouvre la période des négociations annuelles, ou la dégradation des conditions de travail. »

PROPOS RECUEILLIS PAR MARION ESQUERRÉ

HD - 6 au 12 octobre 2011

Dans ce numéro :

- **Édito:** p1
- Faisons avancer les revendications locales**
- **Nous refusons de payer leurs dettes, celles de Dexia et d'autres toxiques** P2
- **Brèves: Service des crèches; Mineurs Isolés Etrangers (MIE) Sud Cg 93 attaque le Président du CG Bartolone au TA—CTP du 7 octobre** P3
- **Le 17 octobre 1961, un devoir de mémoire** P4

Nous refusons de payer leur, crise , celle de DEXIA et d'autres, une crise ou certains au delà de leurs discours ont une vraie responsabilité !

Dans toute l'Europe, les gouvernements annoncent une succession de plans d'austérité, pour répondre aux diktats des institutions financières et aux exigences patronales. Sarkozy et Fillon participent activement à ce pillage des populations les plus défavorisées. En Italie, en Espagne, en Grande-Bretagne, en Grèce, en Pologne, ... un peu partout, grèves et manifestations se multiplient. En France, le 11 octobre, une journée d'action intersyndicale est organisée. Des luttes sont menées dans de nombreuses entreprises et dans la Fonction publique,

Le 27 septembre, l'Éducation était en grève dans tout le pays, Le 6 octobre, les retraité-e-s sont dans la rue. Le 8 octobre, les chômeurs/ses manifestent...le 11 ce sera notre tour !

Il faut unir nos forces, coordonner nos luttes !

L'Union syndicale Solidaires à laquelle SUD appartient n'a pu obtenir des autres organisations syndicales un appel national à faire grève et manifester. Mais l'unité a tout de même pu se réaliser dans plusieurs secteurs professionnels et départements., dont le CG 93 .

Le gouvernement enchaîne les « affaires » qui montrent un pouvoir aux abois. Le patronat reprend son crédo habituel « *on ne peut pas payer* » ... tout en accumulant des bénéfices exorbitants et les institutions financières prétendent imposer aux peuples la destruction de tous les services publics.

Nous avons besoin de recréer un rapport de forces, à la hauteur des enjeux. Pour l'Union syndicale Solidaires, le 11 octobre s'inscrit dans cette dynamique. Partout où cela est possible, organisons des assemblées générales et des cortèges unitaires dans les manifestations...

Faisons-nous entendre !

L'accroissement de la dette publique est le produit des cadeaux fiscaux faits aux ménages les plus aisés et aux entreprises, en particulier les plus grandes. C'est aussi le résultat des mesures prises pour juguler d'une part, la crise financière, dont la population n'est pas responsable, et d'autre part la récession qui s'en est suivie.

Un autre partage des richesses est la seule réponse alternative légitime. Elle exige une autre répartition entre salaires et profits, un droit effectif à l'emploi par une réduction du temps de travail avec embauches correspondantes.

Un autre partage des richesses est la seule réponse alternative légitime. Elle exige une autre répartition entre salaires et profits, un droit effectif à l'emploi par une réduction du temps de travail avec embauches correspondantes, une réforme fiscale radicale et le développement des services publics. Elle exige aussi de mettre fin aux exonérations

Elle exige également la socialisation du système bancaire, la satisfaction des besoins sociaux fondamentaux en articulant impératifs écologiques et garanties sociales pour les salarié-e-s.

Au Conseil Général 93, le président a beaucoup communiqué sur les emprunts toxiques qui étranglent les collectivités, cette situation a une histoire. Dès 2009 SUD, rappelait que la casse du financement publique des Collectivités était issue des années de la gauche plurielle, La responsabilité de l'impact de la crise financière sur les collectivités locales provient des années 1984–2000 et des gouvernements successifs de droite et hélas de gauche qui ont privatisé l'établissement public administratif CAECL (Caisse d'Aide à l'Équipement des Collectivités Locales.

La dernière étape de privatisation de cet EPA a été signée par décret le 5 décembre 2000 par un premier ministre qui s'appelait Lionel JOSPIN, un ministre des finances Laurent FABIUS et un ministre de l'équipement Jean-Claude GAYSSOT. Il ne s'agissait donc pas d'une mauvaise gestion par nos collègues de la direction des finances !

Les emprunts contractés correspondaient à des décisions votées par un exécutif dans lequel toute la gauche était présente.

L'État de ces années 1980–2000, avec et sans cohabitation, a initié la déréglementation des financements des collectivités locales pour les grands bénéficiers des banques :

Globalisation des emprunts en remplacement des emprunts limités au seul financement de grandes opérations d'investissement,

Libéralisation et suppression du monopole de la Caisse des Dépôts, suppression de la CAECL chargée de consentir des prêts à des taux privilégiés, puis transformation en

CLF (crédit local de France), et privatisation définitive avec DEXIA qui en est issue ! Nos impôts locaux ne doivent pas servir à la vitrine et aux calculs politiques, la charge de travail nécessite plus d'emplois publics, plus de moyens pour un service public de qualité. Nous n'entendons pas le prétexte de la crise car il faut répondre aux attentes des usagers par le développement du service public.

Il faut revenir à un cadre public du financement des collectivités, encadré par des dispositions qui préservent l'argent public et l'intérêt général, loin des spéculations.

Il faut recréer l'Établissement Public Administratif CAECL, avec un contrôle parlementaire, c'est-à-dire comme en Belgique, renationaliser DEXIA.



À la DEF / service des crèches

Le bilan de la procédure provisoire harcèlement moral et sexuel a été examiné lors du CHS du 3 mars dernier.

Le rapport aborde notamment : « ... de novembre 2009 à novembre 2010 le pôle accompagnement social a été saisi de 20 situations ... des atteintes à la santé des agents en décourent... » Il est précisé que cette comptabilisation est effectuée à partir des signalements des agents, mais j'ajoute que si un lien était systématique à partir du bureau des accidents du travail la comptabilisation serait différente.

Ainsi concernant Madame XXXXX il y a tout lieu de confirmer les propos de l'expert désigné par l'autorité territoriale lors du CHS précité : « ... les faits reportés sont certes parfois liés à l'organisation. Néanmoins, parmi 8.000 agents Certains cas ... sont liés à des problèmes interpersonnels, donnant lieu à des enquêtes administratives ... »

Lorsque le syndicat SUD dénonce à partir d'éléments avérés l'attitude d'une chef de service adjointe et d'une RGC au service des crèches: il n'y a pas enquête administrative, ni suspension des hiérarchies maltraitantes, ni même réponse au courrier de SUD.

Toujours à la DEF service des crèches SUD a très vivement interpellé le président du conseil général sur l'utilisation des interconnexions de fichiers entre le CG 93 et la CAF.

Cette fois ci nous avons une réponse « il s'agit de simplifier la nature et le nombre de documents demandés aux familles » mais la même réponse nous confirme que pour inscrire un enfant en crèche il faut toujours produire l'avis d'imposition et l'avis de paiement CAF: donc à part vérifier que les documents n'ont pas été falsifiés que vont donc vérifier les directrices de crèches ? Ne s'agit-il pas de contrôle social comme le dénonce la ligue des droits de l'homme ?

Monsieur le président: soit vous continuez à laisser faire soit vous faites cesser rapidement de telles pratiques indignes et inquiétantes quand aux valeurs et règles déontologiques dont le Département et ses services devraient être les garants.

Michel BORG

Vendredi 7 octobre été lancée la saisine de la juridiction administrative contre la décision du conseil général de la Seine-Saint-Denis de suspension de l'accueil des mineurs isolés étrangers.....

Extrait du communiqué signé le 7 octobre 2011 par:

Gisti - Hors la rue - La Voix De l'Enfant - Ligue des droits de l'Homme - Mrap - Syndicat de la Magistrature - Sud Collectivités-territoriales du CG 93.

Le 25 juillet 2011, Claude Bartolone, président du conseil général de la Seine-Saint-Denis, annonçait, qu'à compter du 1er septembre, les mineurs isolés étrangers ne seraient plus accueillis dans son département au titre de l'Aide sociale à l'enfance (ASE).

En effet, par une [note de service du directeur général adjoint du conseil général, datée du 31 août](#), la menace était mise à exécution dans des termes manifestement illégaux..... Outre la suspension de l'accueil des nouveaux arrivants, cette note prévoyait aussi de ne pas respecter les décisions des parquets et des juges des enfants confiant des mineurs isolés à l'ASE.

..../.... Suite sur la colonne suivante:

.../... **AUJOURD'HUI nous avons gagné:**

En effet, par note de service de ce jour: lundi 10 octobre le directeur général adjoint abroge sa note du 31 août !

Les organisations signataires étaient prêtes à soutenir les demandes de péréquation financière et de contribution étatique pour peu qu'elles soient accompagnées d'une véritable reconnaissance des droits des mineurs isolés.

Nous continuerons dans ce sens.

CTP du 7 octobre 2011:

En 2010 le président BARTOLONE s'engage sur une politique unique et centralisée des ressources humaines, en octobre 2011, en CTP, il nous présente le coaching, le management ,,,, en d'autres termes l'adieu au statut, la priorité aux métiers contre les cadres d'emploi et en conclusion l'éclatement de la fonction personnel

Notre experte désigné par SUD au CTP (Mireille LE MERO) à introduit son intervention ainsi: « Moderniser la gestion des RH pour favoriser le bien être au travail est pour nous fondamental. Depuis quelques temps le service du recrutement est devenu une boîte aux lettres pour les directions qui ont repris beaucoup de missions et sont devenues de plus en plus exigeantes et autonomes ce qui crée des inégalités de traitement. Nous sommes partie prenante de ce projet ambitieux et d'envergure qui doit au final répondre aux attentes des directions et des agents et garantir une meilleure équité de traitement, le respect du statut, favoriser la transparence et la reconnaissance professionnelle ainsi que la prise en compte de la souffrance au travail mais pas tel qu'il est présenté aujourd'hui avec énormément de zones d'ombre... »

La suite de son intervention reflète les très nombreuses questions sans réponse au niveau des collèges:

Comment cette nouvelle organisation va-t-elle limiter d'une part les dérives actuelles en termes de recrutement et d'autre part favoriser la mobilité interne qui est de plus en plus restreinte ?

Concernant le positionnement des référents RH il est important de savoir si ils resteront responsables d'équipe ou passeront chefs de bureaux.

La grande inconnue aussi sur ce projet est comment va s'articuler cette réorganisation: sous forme de commission d'affectation ou les postes seront ouverts à tous ?

En cas d'agents qui ne désireraient pas intégrer cette nouvelle organisation quelles garanties s'offre a eux de retrouver un poste au sein de la collectivité ?

Les missions évoluent pour les autres agents cela pourrait amener une nouvelle réflexion sur une reconfiguration des postes des gestionnaires et secrétaires en catégorie B.

Et encore beaucoup d'autres questions sans réponse ...

SUD demande pourquoi ne pas repenser une organisation qui serait enfin organisée autour du statut, **en mettant les salariés au cœur du dispositif**: une organisation en bureau non pas prestataires des directions mais des bureaux découpés par filières, par cadres d'emplois, comme le pôle ATTEE qui serait enfin reconnu comme un vrai bureau au sein du service des carrières. Pourquoi des commissions de recrutement répondant aux seuls volontés des directions sans s'attacher au statut comme seule référence ce qui éviterait des affectations qui ne correspondent pas à l'organigramme et éviterait les situations de « faisant-fonctions » qui ne peuvent satisfaire personne ! Mettez en place des affectations et une mobilité gérée paritairement on y verra plus clair !

Michel BORG élu CTP

17 Octobre 1961, un devoir de mémoire, cette nuit là, des travailleurs algériens étaient assassinés dans les rues

Sur le site internet de la ligue des droits de l'homme, *Gilles Manceron* nous rappelle:

« Le 17 octobre 1961, plusieurs dizaines de milliers d'Algériens ont manifesté pacifiquement dans Paris contre le couvre-feu discriminatoire imposé par le préfet de police Maurice Papon. Il avait été décidé lors d'un conseil interministériel convoqué le 5 octobre par le premier ministre Michel Debré qui venait d'apprendre la reprise des négociations d'Evian et était en désaccord avec les concessions que le président de la République, le général de Gaulle, était résolu à faire sur la question du Sahara en vue de l'indépendance de l'Algérie. Cette manifestation d'hommes et femmes désarmés protestait aussi contre les agressions qui s'étaient multipliées depuis deux mois par les

« équipes spéciales » organisées, hors de toute légalité, par Maurice Papon. Après que le premier ministre eut obtenu le départ, en mai 1961, du ministre de l'intérieur Pierre Chatenet, puis, fin août, du Garde des sceaux Edmond Michelet, opposé à cette répression extrajudiciaire contre l'immigration algérienne qui soutenait massivement la Fédération de France du FLN. Ce jour-là et les jours qui suivirent, des milliers de manifestants furent arrêtés, victimes d'extrêmes violences. Il y eut plus d'une centaine de morts et des milliers de refoulements arbitraires vers l'Algérie. Que peut-on dire aujourd'hui de la connaissance de ces événements qui furent l'objet, pendant longtemps, de dissimulation et de déni ? Cinquante ans après, la France ne doit-elle pas reconnaître la responsabilité de l'Etat dans ce drame ? »

À l'initiative d'Au nom de la mémoire et de la Ligue des droits de l'Homme, le samedi 15 octobre 2011 de 13h à 17h, salle Victor Hugo, Immeuble Jacques Chaban-Delmas:

Colloque international « Le 17 octobre 1961 : 50 ans après, la nécessaire reconnaissance »

(101, rue de l'Université 75007 Paris métro : Assemblée nationale ou Invalides)

Inscription obligatoire à communication@ldh-france.org

Aujourd'hui la même actualité ?

L'actualité est marquée par un rappel de ces heures sombres: il y a peu (nous en parlions dans notre édition syndicale de septembre) le préfet LAMBERT en Seine Saint-Denis réquisitionnait les lignes du tramway pour « déplacer » des Rom !

Maintenant c'est le ministre de l'intérieur, Claude Guéant qui se déplace en Turquie pour signer « un accord de coopération contre le terrorisme ». Une visite à Ankara qui explique la récente opération policière visant la communauté kurde dans le sud de la France.

Plus de 2500 personnes, dont trois maires, des centaines de responsables et membres actifs du parti kurde BDP, ont été arrêtées au cours de trois derniers mois en Turquie, rapportent les médias kurdes et les organisations des droits de l'homme. D'après Eyyup Doru, représentant européen du BDP qui s'insurge :

"Depuis le 14 avril 2009, plus de 5000 personnes ont été arrêtées dans le cadre du dossier KCK. La plupart des inculpés sont des cadres, des militants et des sympathisants du BDP. Les actes d'accusations sont exclusivement basés sur des conversations téléphoniques et des propos tenus lors des conférences de presse ou au cours de la campagne électorale."

Le bras droit du président français Nicolas Sarkozy: Guéant (*), déjà mis en cause pour des contrats avec la Libye en 2007, intervient après les arrestations médiatisées du 20 septembre dans le sud de la France et à Paris. Trois personnes, dont un père de 6 enfants, avaient été arrêtées et leurs maisons avaient été saccagées lors des perquisitions sur commission rogatoire du juge anti-terroriste.

On y voit bien encore une fois la primauté des intérêts économiques et politiques. La médiatisation de dernière opération contre la communauté kurde en France avait été considérée comme un message envoyé à Ankara.

Le 2 novembre prochain, le tribunal correctionnel de Paris devrait se prononcer sur le sort de 18 politiciens et le centre culturel kurde à Paris poursuivis pour avoir financé le PKK, dans le cadre d'une enquête ouverte en 2006.

Michel BORG

(*)*ancien préfet de la région Bretagne et de la zone de défense Ouest, ancien directeur général de la police nationale, l'ancien directeur de cabinet de Nicolas Sarkozy, au ministère de l'Intérieur et au ministère des Finances, ancien secrétaire général de la présidence de la République et actuel Ministre de l'intérieur.*